

 Direction générale de l'aviation civile France Edition du GSAC	CONSIGNE DE NAVIGABILITE N° F-2003-465 R2	Diffusion : A	Date d'émission : 20 juillet 2005	Page : 1/2
	Cette consigne de navigabilité est publiée par la DGAC pour le compte de l'AESA, autorité du pays de conception du matériel concerné.		<i>Cette consigne de navigabilité fait l'objet d'une traduction en anglais. Le texte français constitue la référence.</i>	
Un aéronef concerné par une consigne de navigabilité ne peut être utilisé qu'en conformité avec les exigences de cette consigne de navigabilité, sauf accord de l'autorité du pays d'immatriculation.				
Airworthiness Directive(s) étrangère(s) correspondante(s) : Sans objet		Consigne(s) de navigabilité remplacée(s) : F-2003-465 R1		
Responsable de la navigabilité du matériel : EUROCOPTER		Type(s) de matériel(s) : Hélicoptères EC 120		
Certificat(s) de type n° 189 Fiche(s) de données n° 189				
Chapitre ATA : 65	Objet : Entraînement rotor de queue - Amortisseur de transmission arrière			

1. APPLICABILITE :

Hélicoptères EC 120 B dont les numéros de série sont inférieurs ou égaux à 1362.

2. RAISONS :

Cette consigne de navigabilité (CN) fait suite à la découverte d'un cas de mauvais positionnement de l'amortisseur de transmission arrière. Ce mauvais positionnement a entraîné une interférence entre les deux demi carcans de l'amortisseur et le tube de transmission et a occasionné une rayure sur l'arbre. Cette interférence pourrait à terme, conduire à la rupture de l'arbre de transmission arrière.

La Révision 1 de cette CN avait pour but la prise en compte de la Révision 1 du Téléx Alert (TA) EUROCOPTER EC 120 n° 65A004 R1 cité en référence et d'introduire dans le mode opératoire la référence à la fiche de réparation permettant le repositionnement de l'amortisseur de transmission arrière.

La Révision 2 de cette CN a pour but la prise en compte de la transformation du TA EUROCOPTER EC 120 n° 65A004 R1 en Alert Service Bulletin (ASB) de même numéro sans changement du contenu technique.

3. ACTIONS IMPERATIVES ET DELAIS D'APPLICATION :

3.1. Les mesures suivantes ont été rendues impératives à la date d'entrée en vigueur de l'édition originale de la présente CN :

3.1.1. Hélicoptères ayant moins de 500 heures de vol :

- Au plus tard à l'échéance de 550 heures de vol, effectuer un contrôle du positionnement des deux demi carcans par rapport à la bague de frottement selon les directives décrites dans le § 2 B de l'ASB cité en référence.

3.1.2. Hélicoptères ayant 500 heures de vol ou plus :

- Au plus tard dans les 50 heures de vol, effectuer un contrôle du positionnement des deux demi carcans par rapport à la bague de frottement selon les directives décrites dans le § 2.B de l'ASB cité en référence.

	<p align="center">CONSIGNE DE NAVIGABILITE N° F-2003-465 R2</p>	<p>Diffusion : A</p>	<p>Date d'émission : 20 juillet 2005</p>	<p>Page : 2/2</p>
--	---	---------------------------------	---	------------------------------

3.2. A compter de la date d'entrée en vigueur de la Révision 1 de cette CN, dans le cas où, à l'issue des contrôles effectués au titre des § 3.1.1. et 3.1.2., les deux demi carcans de l'amortisseur ne sont pas positionnés en totalité sur la bague de frottement, appliquer la fiche de réparation EC 120-53-02-04 annexée à l'ASB cité en référence.

Nota : Cette disposition, introduite par la Révision 1, ne remet pas en cause les mesures qui ont été prises en application de l'édition originale de la CN.

4. DOCUMENT DE REFERENCE :

Alert Service Bulletin EUROCOPTER EC 120 B n° 65A004
(Toute révision ultérieure approuvée de cet ASB est acceptable).

5. DATES D'ENTREE EN VIGUEUR :

Edition originale : Dès réception de la CN urgente diffusée le 22 décembre 2003
Révision 1 : Dès réception à compter du 03 mars 2004
Révision 2 : 30 juillet 2005.

6. REMARQUE :

Pour les questions concernant le contenu technique des exigences de cette CN, contacter :

EUROCOPTER (STXI) - Aéroport de Marseille Provence 13725 Marignane Cedex – France
Tél. : 33 (0) 4 42 85 97 97 - Fax : 33 (0) 4 42 85 99 66
E-Mail : Directive.technical-support@eurocopter.com

7. APPROBATION :

Cette Révision de CN est approuvée sous la référence AESA n° 2005-6076 du 12 juillet 2005.